

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN175

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A la seconde phrase de l'alinéa 36, remplacer le mot : « armées » par le mot : « armée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.